

miCRAcosme

Journal de la Cimade au Centre de Rétention Administrative de Bordeaux

Témoigner de la situation des personnes enfermées.
Faire le lien entre ce lieu de privation de liberté et l'extérieur.
Rendre visible une réalité cachée.
Rétablir certaines vérités face aux préjugés.

n°15 - Décembre 2018

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

À LA UNE

AU SOMMAIRE

À LA UNE

CRA NEWS

- TÉMOIGNAGES D'ENFERMEMENT
- TÉMOIGNAGES

P. 2
P. 3-4

CRA ILLIERS

- TÉMOIGNAGE DU CRA DE CAYENNE

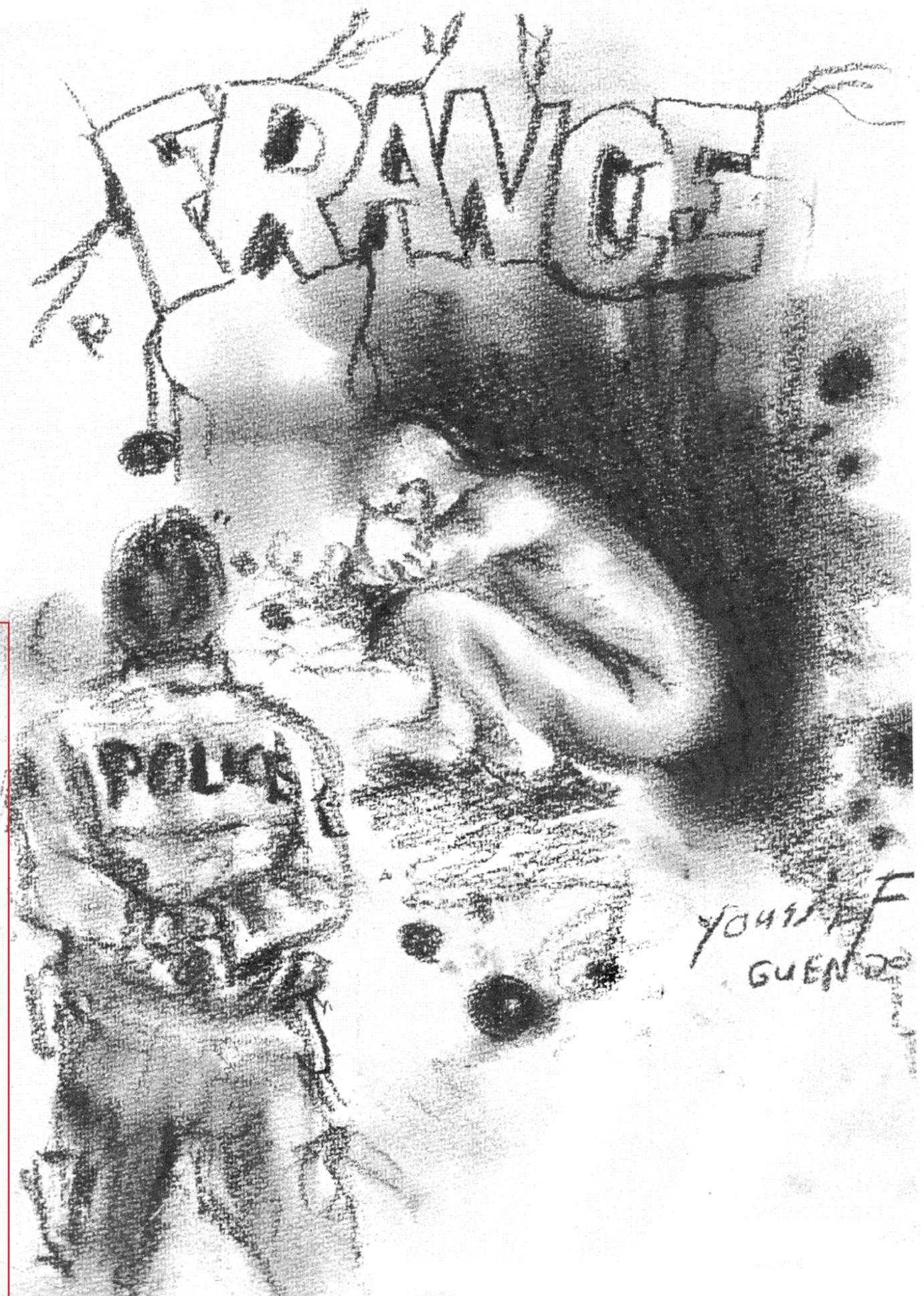
P. 5

RENDEZ-VOUS-

COMPTE

- LEXIQUE

P. 6



Témoignages d'enfermement du Mesnil-Amelot et de Bordeaux

La Cimade intervient dans les centres de rétention administrative depuis leur création, dans les années 80. Elle accompagne les personnes qui y sont enfermées pour garantir l'effectivité de leurs droits et cherche à témoigner de la réalité de ces centres méconnus du public.

Dans ces centres de rétention, véritables lieux de privation de liberté, il est interdit d'enregistrer : ni image, ni son, ni photographie ne peut en sortir. La seule possibilité de raconter reste donc le témoignage écrit ; celui des intervenants de La Cimade, salarié-e-s et bénévoles, et des personnes enfermées elles-mêmes.

Mais comment donner confiance aux personnes enfermées pour qu'elles témoignent ? Comment témoigner de la "prison" quand on ne pense qu'à en sortir ? Comment réussir à se faire comprendre alors qu'on ne possède pas de langue commune ?

Et du jour au lendemain, l'expulsion. Ou la libération. Libre, la personne ne souhaitera souvent qu'une chose, oublier son enfermement.

Les restrictions du lieu, l'incertitude de l'avenir, la violence et les conséquences de l'enfermement sont autant de contraintes pour témoigner.

A Bordeaux, le centre de rétention administrative se trouve au sous-sol de l'hôtel de police, loin de la légèreté du miroir d'eau et des fastes du Grand théâtre, caché de tous, dépourvu de lumière naturelle et d'activité.

Au Mesnil-Amelot, un centre d'une capacité de 240 places a été construit aux pieds des pistes de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

Au total, ce sont 24 centres de rétention administrative et de nombreux locaux de rétention qui ont la même vocation, disséminés en France France métropolitaine et en Outre-Mer.

Des hommes y sont enfermés non pas pour avoir commis un délit mais dans le but d'être renvoyés du territoire français. Pères de famille, travailleurs, jeunes, vieux, demandeurs d'asile, ils se retrouvent enfermés pour un temps déterminé (jusqu'à 45 jours aujourd'hui mais la dernière loi relative à l'immigration a étendu ce délai légal d'enfermement à 90 jours à compter du 01/01/2019) mais indéterminable.

En se perchant sur cette branche d'arbre,
sans commencement, ni fin, je pense et je repense
à ma vie.
La Terre est si immense que je me demande
Quand est-ce que je prendrai
mon envol ?

Partir au loin avec
destination, ni repère
je suis prêt à faire
un vol sans
avec sans ambition,
le Tour du monde

Suis-je l'oiseau
de couleur ou
le temps me fait
je vis pour le meilleur
l'oiseau
de Malheur ?
défaut mais moi

Et en attendant de trouver une autre place
où la liberté, le vent peut souffler
à travers mes plumes.

J-chor :
l'âge de la plume d'ore
AMEGNAGLO Komlan Mensah
Ashyl 31.03.2017

A travers l'exposition "enfermés : que disent-ils ?", La Cimade a souhaité mettre en lumière leurs paroles et à travers elles, l'aberration de cette politique d'immigration qui enferme les hommes plutôt que de les accueillir.

Le miCRACOSME de décembre est l'occasion de diffuser à nouveaux leurs écrits et leurs dessins.

JE N'AI PLUS PERSONNE EN TUNISIE

JE N'AI PAS DE VISITE AU CRA.

IL FAUT QUE JE VOIE UN PSY MAIS IL N'Y EN A PAS ICI.

JE N'AI PLUS PERSONNE EN TUNISIE : MON PÈRE A ÉTÉ ASSASSINÉE PAR LE RÉGIME EN PLACE, MA SŒUR A ÉTÉ ENLEVÉE IL Y A 13 ANS, JE NE SAIS PAS SI ELLE ENCORE EN VIE, ELLE AURAIT 22 ANS. MOI ILS M'ONT TIRÉ UNE BALLE DANS LA JAMBE, REGARDE. PARCE QUE MON PÈRE ÉTAIT UN OPPOSANT À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT.

MA MÈRE VIT DANS UN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE, ELLE A PERDU LA TÊTE ET LA MÉMOIRE.

ILS VEULENT ME RENVOYER LÀ-BAS, MAIS JE SERAI ASSASSINÉ COMME MON PÈRE SI JE REPARS À TUNIS.

J'AI PEUR.

**Ali, de nationalité tunisienne.
Enfermé 35 jours.**

**Après 8 années en France, Ali a été expulsé en Tunisie, malgré ses craintes de retour et le recours qui avait été formulé pour contester le rejet de sa demande d'asile, qui, selon la loi, ne suspend pas l'expulsion.*



LES PIRES JOURS VÉCUS EN EUROPE

One of the worst days I have ever lived in Europe. Inside the administrative detention, it is a prison-like place. But I heard that the prison is more free than the administrative detention ... There is explicitly medical aid and assistance to buy some daily necessities. There is a human rights office inside the center. The most safe feeling is that administrative detention is a place that makes you without feeling and there is no sense of where the person is. I know that the staff members or the security officials are the only ones who would like their duty, they have no more than that. Some of them were afraid to talk, but at the same time no one could leave their dog in administrative detention for more than 48 hours. Another point of administrative detention makes natural people a convenient place to control anger and hatred of law and make them more hostile to public order. I think there are more realistic and peaceful ways of returning illegal immigrants to their countries.

Ce furent les pires jours que je n'ai jamais vécus en Europe. Le centre de rétention, c'est comme une prison. Et encore, j'ai entendu dire que même dans les prisons, on est plus libre qu'en rétention... Il y a bien une assistance médicale et une personne qui nous achète quelques biens de première consommation. Il y a un bureau des droits de l'homme dans le centre. Ce qui est certain, c'est que le centre de rétention est un endroit qui vous prive de tout sentiment et qu'il n'y a aucun sens à ce que les gens soient ici. Je sais que les forces de police qui y travaillent sont les seules à pouvoir aimer leur fonction, ils n'ont rien d'autre que ça. Certains d'entre eux avaient peur de parler ; en même temps, aucun d'entre eux ne laisserait son chien plus de 48 heures dans cet endroit. Il faut comprendre que les centres de rétention transforment les gens, ils créent de la colère et de la haine contre la loi, et les personnes enfermées deviennent hostiles à l'ordre public. Je pense qu'il y a des moyens plus réalistes, et plus humains, de renvoyer les personnes étrangères en situation irrégulière dans leurs pays d'origine.

**Ali, de nationalité irakienne.
Enfermé 30 jours.**

**Placé en procédure « Dublin », Ali ne peut pas faire de demande d'asile en France. En raison de cette procédure, la France veut le renvoyer en Norvège. La demande d'asile qu'il y a formulé ayant été rejetée, le renvoyer en Allemagne est le premier pas de son expulsion vers l'Irak.*

BORDEAUX, C'ÉTAIT MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS. JE N'OUBLIERAI JAMAIS CE QUI M'EST ARRIVÉ.

45 jours, c'est très long.

Je n'ai quasiment pas eu de contact avec l'extérieur ; seulement 2 visites.
Je me suis senti seul.

Je suis venu en Europe pour vivre. Mon pays est en guerre depuis 10 ans. Les gens sont tués, les enfants sont tués. Je n'aurai jamais imaginé pouvoir être enfermé en arrivant ici.

Les gens n'étaient pas méchants.

Je pouvais aller voir le médecin. On me donnait des médicaments quand je n'allais pas bien.

Mais j'étais très stressé. J'avais sans cesse peur qu'on vienne me chercher pour m'expulser. C'était vraiment beaucoup de stress.

Je me disais que la police pouvait venir me chercher à tout moment. Je m'enfermais dans la chambre et quand je fermais la porte, j'imaginais que les policiers allaient venir.

Je ne savais pas quoi faire.

J'ai eu beaucoup de douleurs à l'estomac et j'ai dû prendre des médicaments.

Le pire, c'est de ne pas savoir si on va être expulsé. Cela m'empêchait de dormir. Je me sentais mal.

Ces conditions de vie ne sont pas bonnes.

Aujourd'hui, j'ai encore peur d'aller dehors ; je n'ai pas de papiers et je sais que je peux encore me faire arrêter. J'ai toujours beaucoup de stress.

La situation est horrible.

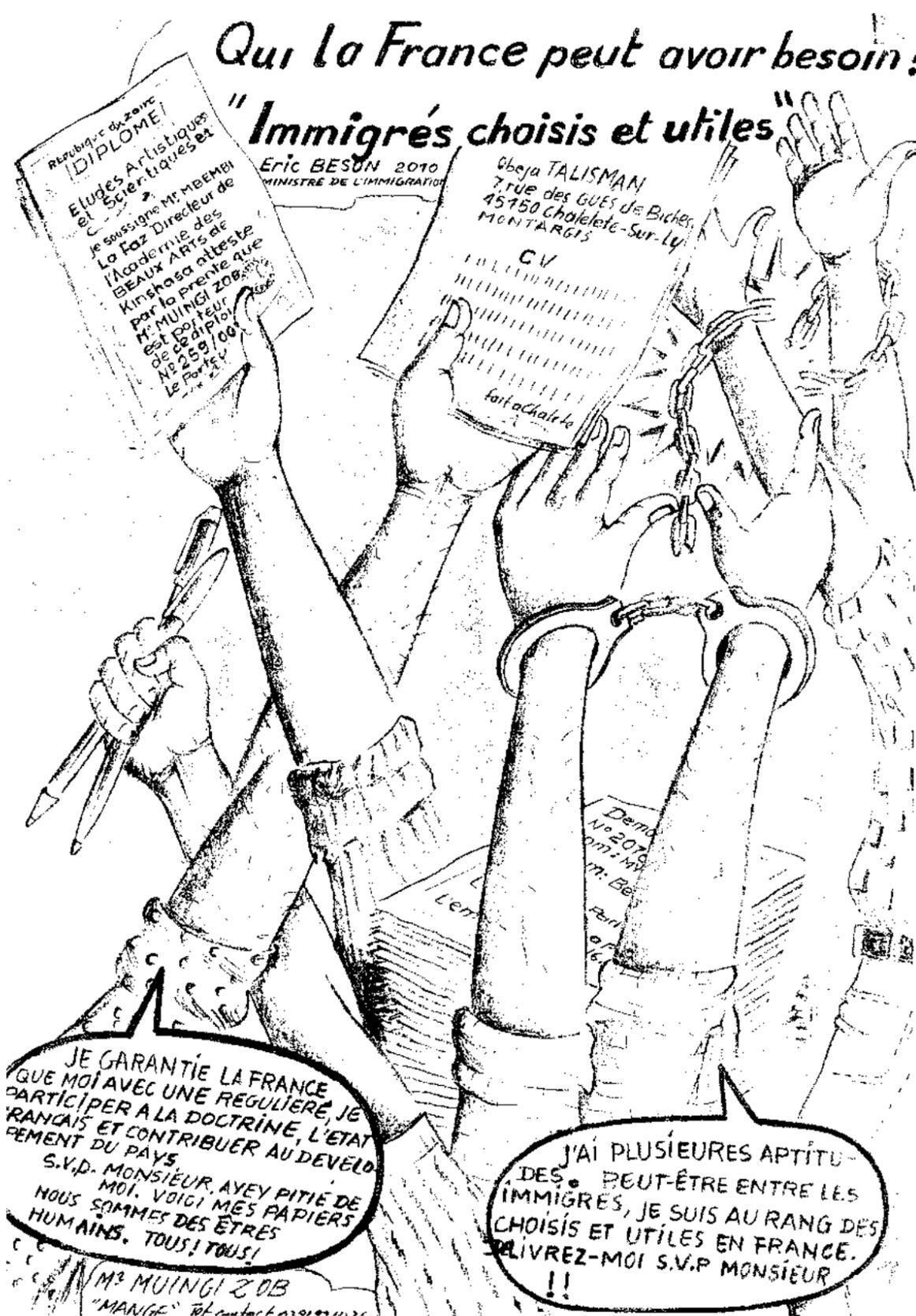
Je n'ai pas de récépissé donc je ne peux pas sortir. Si je vais dans la rue, ils pourraient m'attraper donc je ne vais plus trop dehors. J'ai peur de voir la police.

Je suis libre, je suis quand même très heureux pour cela.

Je veux en finir avec ma procédure Dublin.

Reza, de nationalité afghane. Enfermé 45 jours.

* Placé en procédure Dublin, Reza ne peut pas faire de demande d'asile en France. En raison de cette procédure, la France veut le renvoyer en Allemagne. La demande d'asile qu'il y a formulé ayant été rejetée, le renvoyer en Allemagne est le premier pas de son expulsion vers l'Afghanistan.



Quand on expulse, on ne compte pas

En Guyane française, l'expulsion des ressortissants guyaniens - issus du Guyana, pays méconnu d'Amérique du Sud - a connu ces derniers mois des rebondissements qui auraient pu y mettre un coup d'arrêt mais la Préfecture a très vite trouvé des solutions quitte à y mettre le prix...

Jusqu'en fin d'année 2017, la préfecture utilisait la solution de facilité pour expulser depuis le CRA de Matoury les guyaniens en les renvoyant, non pas dans leur pays d'origine, mais à la frontière franco-surinamaïse. Après 3h de bus pour rejoindre Saint Laurent du Maroni – ville frontière - et 10 minutes de pirogue pour traverser le fleuve, ils débarquaient au Suriname. La préfecture Guyane se souciait alors plus de la rapidité et de la quantité des expulsions effectuées, que de la légalité de celles-ci.

A partir de 2018, les autorités surinamaises ont durci leurs conditions de réadmissions des ressortissants tiers et la préfecture a dû revoir ses habitudes. Des renvois par avion dans le pays d'origine ont alors été mis en place sur les vols commerciaux Cayenne – Paramaribo (Suriname) – Georgetown (Guyana)... jusqu'à la suppression de l'unique ligne aérienne Cayenne - Paramaribo.

Jamais à court d'idée, la préfecture utilise désormais l'hélicoptère pour ces expulsions ! Via une compagnie d'hélicoptère privée, et pour la modique somme de 4600 euros par vol, les guyaniens sont déposés à Paramaribo avant de poursuivre leur trajet sur une ligne aérienne classique jusqu'à Georgetown. A ce prix-là, le service est VIP puisqu'au vu de la capacité d'un hélicoptère, les retenus sont expulsés un à un, encadrés par trois policiers et le pilote.

De fait, la préfecture a aussi tenté les départs en avion via le Brésil mais le voyage serait trop épuisant pour les escortes. Ainsi entre disponibilités des appareils, problèmes techniques et risques en cas de mauvaises conditions météo, les éloignements vers le Guyana sont complexes. Pourtant la préfecture continue d'enfermer régulièrement des ressortissants guyaniens alors qu'aucune perspective d'éloignement rapide ne semble pour le moment envisageable... Mais les derniers bruits de couloirs rapportent que la préfecture réfléchirait déjà à d'autres solutions comme l'achat d'un avion privé. L'Etat ne semble savoir que faire de tout son argent !



RENDEZ-VOUS COMPTE

LEXIQUE DE LA RÉTENTION

UN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (CRA) enferme des personnes étrangères pour les expulser du territoire français. Elles sont privées de liberté pour des raisons strictement administratives.

RETENU(E) : Personne enfermée au CRA dans l'attente de son expulsion soit dans son pays d'origine, soit dans un pays où elle est admissible. Les personnes peuvent être enfermées durant un temps très variable allant de moins de 48 heures à 45 jours, selon leur situation.

ELOIGNEMENT : Terme administratif pour désigner l'expulsion d'une personne hors du territoire français.

MESURE D'ÉLOIGNEMENT : Arrêté préfectoral qui ordonne l'expulsion de la personne en dehors du territoire français. Toute personne peut demander l'annulation de la mesure d'éloignement devant le tribunal administratif (TA), à condition qu'elle se trouve encore dans le délai de contestation (48h, 15 jours ou 1 mois).

OQTF : Obligation de quitter le territoire français. Principale mesure d'éloignement utilisée par les préfetures aujourd'hui. Pour les personnes incarcérées, le délai de recours est de 48H devant le TA compétent. Le recours est également de 48H lorsque l'OQTF est remise en même temps que la décision de placement en rétention.

FCPE : La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, représentant de parents d'élèves adhérents et élus dans les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées de l'enseignement public. La FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics.

RESF : Réseau Éducation Sans Frontières. Réseau citoyen qui milite pour les droits des enfants étrangers scolarisés en France.

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. Organisme administratif indépendant, c'est lui qui est en charge d'examiner toutes les demandes d'asile enregistrées en France.

QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITÉ : En vertu de l'article 61-1 de la Constitution, c'est le droit reconnu à toute personne qui est partie à un procès ou une instance de soutenir qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Si les conditions de recevabilité de la question sont réunies, il appartient au Conseil constitutionnel, saisi sur renvoi par le Conseil d'État ou la Cour de cassation, de se prononcer et, le cas échéant, d'abroger la disposition législative. Avant la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, il n'était pas possible pour les justiciables de contester la conformité à la Constitution d'une loi déjà entrée en vigueur.



Le groupe local de La Cimade de Bordeaux vous accueille lors de permanences juridiques gratuites et sans rendez-vous :

- le lundi de 16h à 19h30

- et le jeudi de 13h30 à 17h,

au 32 rue du Commandant Arnould - 33000 Bordeaux

Le miCRAcosme, journal sur le centre de rétention de Bordeaux est une publication de La Cimade région Sud-Ouest. Si vous souhaitez rejoindre La Cimade dans la région, envoyez un mail à bordeaux@lacimade.org

Rédacteurs : Anciennes personnes retenues du CRA de Bordeaux et du Mesnil-Amelot, l'équipe de la Cimade à Mayotte,

Graphisme/mise en page : Caroline HÉNARD

Dessins et illustrations : Briec MAIRE, anciennes personnes retenues du CRA de Bordeaux et du Mesnil-Amelot

Les textes et les éléments statistiques ou graphiques ont été recueillis par l'équipe des intervenants de La Cimade au CRA de Bordeaux, vous pouvez les contacter par email der.bordeaux@lacimade.org